

BILAN DE L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE DES ARTS ET PROPOSITIONS

Six ans après sa mise en place, l'enseignement de l'histoire des arts et ses modalités d'évaluation au DNB, nécessitent un bilan.

Le SNES-FSU avait réalisé une première enquête auprès de la profession en 2011. Il a poursuivi son bilan grâce à des journées de réflexion avec les collègues.

Le cadre de la refonte des programmes scolaires en lien avec le nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture, et la définition d'un référentiel pour le PEAC imposent une réorientation globale de cet enseignement et de son évaluation, en particulier pour le DNB.

1. Quelques constats généraux

Dans le second degré, l'enseignement s'est essentiellement implanté en classe de troisième, notamment –en raison de la mise en place d'une épreuve au DNB. Dans les autres niveaux, le travail pluri ou interdisciplinaire a été beaucoup moins mis en œuvre.

Au lycée général et technologique, le principe de généralisation de l'histoire des arts au sein des enseignements existants n'a pas été suivi d'effets (dans la très grande majorité des établissements) ; cet enseignement existe par ailleurs au lycée sous d'autres formes, dans le cadre d'un enseignement d'exploration « patrimoine », d'un enseignement optionnel, ou d'un enseignement de spécialité en série L.

Au collège, les 25 % des programmes d'histoire et les 50 % des programmes d'éducation musicale et d'arts plastiques dévolus à l'histoire des arts ont été diversement interprétés par les collègues, allant parfois jusqu'à du temps de cours dédié non pas à l'histoire des arts, mais à l'histoire *de l'art* (étude dans l'histoire des œuvres liées aux catégories traditionnelles des beaux-arts et de l'architecture, et à l'analyse du sens qu'elles peuvent prendre). En français, une confusion a pu s'opérer entre l'étude de l'image et l'histoire des arts, notamment dans le cadre de la thématique « Arts, techniques, expressions ».

L'enseignement n'a pas irrigué les disciplines scientifiques et a concerné essentiellement les enseignements artistiques, l'histoire, les lettres. Les professeurs documentalistes ont dans certains cas participé au travail pluri ou interdisciplinaire.

Au vu des différentes enquêtes et des réflexions engagées avec les collègues, les enseignants estiment majoritairement que le principe d'un enseignement d'histoire des arts est positif - ainsi que celui d'une épreuve orale au DNB - et qu'il peut permettre de construire du sens entre les différentes disciplines. En revanche, ils sont extrêmement critiques sur les contenus actuels, sur la non prise en compte dans les services du travail de coordination nécessaire, et sur les modalités d'évaluation au DNB.

2. Les contenus d'enseignement

Les liens entre l'histoire des arts et les programmes disciplinaires au moment de l'écriture des programmes du collège et du lycée ont peu ou pas du tout été travaillés. Ainsi, les équipes ont été livrées à elles-mêmes et ont tenté de faire le lien entre un arrêté d'organisation d'histoire des arts et des programmes scolaires qui n'ont pas été pensés pour fonctionner ensemble.

Si le travail par période historique a un sens pour chaque niveau de classe dans le cadre de l'enseignement de l'histoire, il a posé d'importantes difficultés aux enseignants de toutes les disciplines, et particulièrement aux enseignants d'arts plastiques et d'éducation musicale qui ont des approches différentes en terme de contenus, et des programmes qui ne sont pas construits chronologiquement.

Les enseignants de langues vivantes associés à l'enseignement - au-delà des difficultés liées à l'approche chronologique –

Les enseignants se sont peu emparés des thématiques et problématiques de l'arrêté d'organisation d'histoire des arts sauf en classe de 3^{ème} (par exemple « Arts, Etats et pouvoir » est presque devenu le passage obligé au vu du programme d'histoire et des œuvres présentées dans les manuels). Les thématiques ou problématiques de l'arrêté d'organisation ont rajouté une contrainte supplémentaire aux enseignants qui ont déjà parfois des contraintes lourdes pour construire leurs cours (éducation musicale en particulier).

L'approche des œuvres artistiques est très différente d'une discipline à l'autre : les œuvres artistiques étudiées en histoire sont des documents patrimoniaux qui permettent de « faire de l'histoire » (les œuvres utilisées sont le plus souvent « visuelles »), alors que les œuvres artistiques travaillées en éducation musicale et en arts plastiques sont des objets d'enseignement constitutifs des disciplines, travaillées en lien avec des pratiques artistiques diverses. La place de l'histoire des arts a souvent déséquilibré ces disciplines au

détriment des pratiques.

L'articulation avec la découverte des œuvres, des artistes et des lieux de culture est une dimension du projet d'histoire des arts qui a été diversement mise en place en fonction des établissements, de leur proximité ou non avec des lieux d'arts et de culture, en fonction également du coût des éventuels déplacements engendrés par ces sorties scolaires et des politiques d'établissement.

3. L'épreuve du DNB

Cette épreuve est problématique dans ses contenus, qui sont définis localement, alors qu'il s'agit d'une épreuve d'un diplôme national. Les équipes sont en effet libres d'adapter la grille d'évaluation du BO. Au final, les exigences de l'épreuve sont extrêmement différentes d'un établissement à l'autre, certaines sont centrées sur la restitution des connaissances, d'autres exigent des élèves qu'ils puissent commenter n'importe quelle œuvre artistique, y compris celles n'ayant jamais été travaillées en classes, d'autres encore laissent libre choix aux élèves de présenter des œuvres artistiques en lien avec les périodes artistiques au programme. Il y a donc une clarification et un cadrage nécessaires. Cette épreuve a néanmoins permis de porter une plus grande attention aux enseignements artistiques, et plus largement à la formation artistique et culturelle des élèves au sein des collèges.

En outre cette épreuve nécessite beaucoup d'investissement pour les enseignants impliqués dans le travail d'histoire des arts et pour ceux qui font partie du jury, ceci sans rémunération.

Le jury composé souvent de collègues n'ayant pas participé au travail d'histoire des arts pose problème.

4. Les propositions du SNES-FSU

- L'histoire des arts doit faire partie intégrante des programmes disciplinaires, par exemple sous la forme d'un corpus d'objets d'études ou de problématiques au choix des équipes, afin de pouvoir permettre des regards croisés, donner lieu à des travaux pluri ou interdisciplinaires qui ont aussi un sens dans le cadre des programmes disciplinaires. Ainsi, l'arrêté d'organisation d'histoire des arts doit être abrogé car trop complexe à mettre en œuvre et imposant trop de contraintes aux enseignants et aux élèves (5 objets d'étude).
- Les objets d'études indiqués dans les programmes doivent être suffisamment larges pour permettre aux différentes disciplines de s'y impliquer et d'y trouver du sens : par exemple « inventions, innovation », « l'engagement », « le métissage », « le temps et l'espace » ... Les objets d'études travaillés pourraient être inscrits dans le PEAC. En classe de troisième, une première approche d'un travail de recherche avec le professeur – documentaliste, en lien avec un objet d'étude, et dans un temps spécifique dédié, pourrait être réfléchi. Une formation initiale et continue des personnels doit être prévue.
- Du temps de concertation dans les services est indispensable pour mettre en place une interdisciplinarité qui a du sens.
- L'épreuve actuelle d'histoire des arts doit être supprimée. Si une nouvelle épreuve orale est mise en place, certains principes sont particulièrement importants :
 - Les modalités et objectifs de l'épreuve doivent être clairement définis et doivent permettre à l'élève d'exercer son esprit critique et sa réflexion. Elle ne peut donner lieu ni à la récitation d'un cours appris par cœur ni à la présentation d'une œuvre au choix sans lien avec les contenus travaillés en classe.
 - L'école ne peut évaluer que ce qu'elle a enseigné. Des pratiques artistiques en dehors de l'école ou une fréquentation régulière de lieux artistiques ou culturels par certains élèves ne peuvent être évalués en tant que tels dans le cadre d'une épreuve.
 - L'approche culturelle des différentes disciplines ne peut être déconnectée des pratiques artistiques, pratiques et culture étant étroitement imbriquées en particulier en arts plastiques et éducation musicale. Ainsi l'épreuve pourrait s'appuyer au moins en partie sur un projet artistique au choix, réalisé en classe, dans le cadre des enseignements et en lien avec les objets d'étude ciblés par les programmes : présentation du projet et explicitation de la démarche en faisant le lien entre la ou les pratiques, l'objet d'étude interdisciplinaire au programme, et les œuvres artistiques travaillées en classe auxquelles cette ou ces pratiques se réfèrent. En lien avec ce projet, des lieux d'arts et de culture, des artistes découverts et/ou rencontrés pourraient être également évoqués.
 - La rémunération des enseignants doit être pensée en même temps que les modalités d'épreuve.